

COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2019

Présents au début de la séance : MM. Michel EYMARD, Patrick PILARSKI, Christian STANZER, Cécile BRAIDA, Michel FOURRIER, Fabrice RENCUREL, Jérôme ZANELLA.

Excusé : M. Yves MAUSSERT

Secrétaires de séance : M. PILARSKI et Mme Mylène BORRELLI.

Pouvoir est donné par M. Yves MAUSSERT à M. Patrick PILARSKI

Monsieur le Maire liste les points à l'ordre du jour.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

- **Budget annexe de la piste de Neurre**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le budget de la piste de Neurre ne sera créé informatiquement à la Trésorerie qu'en 2020, les services fiscaux se trouvant dans l'impossibilité de le créer en 2019.

Une décision modificative du budget de la commune devra donc être prise afin de prendre en compte les mouvements devant être effectués pour les travaux sur la desserte forestière de Neurre.

- **Décisions modificatives**

Budget de la commune :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire une décision modificative sur le budget de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés, le Conseil décide des modifications suivantes :

Investissement Dépenses :

- Compte 2313 Construction : + 186 323 €

Investissement Recettes :

- Compte 1641 Emprunt : + 140 000 €
- Compte 021 : Virement de la section de fonctionnement : +46 323 €

Fonctionnement Dépenses :

- Compte 615232 Entretien de voirie : + 1 802 €
- Compte 6228 Divers : + 2 000 €
- Compte 6411 Personnels Titulaires : - 3 200 €
- Compte 6413 Personnels non titulaires : - 1 800 €
- Compte 739223 Fonds de péréquation : + 198 €
- Compte 627 Services bancaires et assimilés : + 1 000 €
- Compte 657348 Subventions de fonctionnement : + 1 000 €
- Compte 6615 Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs : - 1 000 €
- Compte 60612 Energie : + 5 000 €
- Compte 023 Virement investissement : + 46 323 €
- Compte 65737 Subventions de fonctionnement : + 9 320,00 €

Fonctionnement Recettes :

- Compte 7788 : produits exceptionnels : + 60 643 €

Budget de la chaufferie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire une décision modificative sur le budget de la chaufferie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés, le Conseil décide des modifications suivantes :

Fonctionnement Dépenses :

- Compte 61558 Entretien autres biens mobiliers : + 3 000 €
- Compte 60621 Combustible : + 3 320 €
- Compte 6231 Annonces et insertions : + 3 000 €

Fonctionnement Recettes :

- Compte 7474 subvention : 9 320,00€

- **Prise en charge du tirage du journal scolaire de la Balme**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école de la Balme a sollicité la prise en charge des frais de reproduction de son journal. Le coût s'élève à 100€ pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire.

Le Conseil Municipal accepte cette demande.

- **Rémunération des intervenants occasionnels**

M. Pilarski Patrick informe le Conseil Municipal que les employés occasionnels (intervenants pour le déneigement ou pour seconder l'agent titulaire), sont rémunérés à l'indice majoré 317.

Monsieur Pilarski propose de fixer la rémunération de ces intervenants à l'indice brut 785/ Indice majoré 646 à compter du 1^{er} décembre 2019.

- **Devis travaux Salle intergénérationnelle**

Messieurs Pilarski et Stanzer font un point sur l'avancement des travaux à la Scie.

- **Travaux de sécurisation de la traversée de la Balme**

Un point sur le dossier sera fait prochainement.

- **Engagement des dépenses avant le vote du budget**

Monsieur le Maire rappelle que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres ou des articles (en fonction du choix initiale du vote du budget par l'assemblée délibérante) du budget 2019.

À l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 c'est-à-dire non seulement

les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

Monsieur le Maire propose donc les inscriptions ci-dessous :

Budget commune

Chapitre		Budget 2019	¼ des crédits
20	immobilisations incorporelles	16 240.00	4 060.00
21	immobilisations corporelles	93 188.20	23 297.05
23	immobilisations en cours	316 592.13	79 148.03

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés accepte ces propositions.

- **Desserte forestière de Neurre : achat de parcelles**

Monsieur le Maire rappelle que la réalisation d'une place de dépôt dans le cadre de la desserte forestière de Neurre nécessite l'acquisition de 2 parcelles.

Les parcelles concernées sont :

A 047 pour 1773m²,

A 046 pour 1030 m²,

Il est proposé de les acheter à 0.35 € le m² comme toutes les parcelles récemment acquises.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés décide :

- D'acquérir la parcelle A 047 au prix de 0.35 € le m², soit pour 1773 m² : 620.55 €
- D'acquérir la parcelle A 046 au prix de 0.35 € le m², soit pour 1030 m² : 360.50 €
- Que les frais de notaire seront à la charge de la commune

- **Divers**

Séance levée à 21h30